Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/65

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par la Compagnie « Malafesta » pour ses représentations « Animations et spectacles sur le thème de Noël »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le contrat de cession présenté par la Compagnie « Malafesta » prévoyant les représentations des animations et spectacles sur le thème de Noël le vendredi 22 décembre 2023, de 16h30 à 18h30 sur la Place de l'Europe ;

DÉCIDE :

Article 1 : Le contrat de cession avec la Compagnie « Malafesta », sis 27 rue des Meuniers 75012 Paris, représentée par son Président, Pierre DOUCET est accepté ;

Article 2 : Les animations et spectacles seront présentés de 16h30 à 18h30 sur la Place de l'Europe de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 1 567.50€ (mille cinq cent soixante-sept euros et cinquante centimes) TTC ;

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 14 décembre 2023.

Mis en ligne le 15 décembre 2023

Document rendu exécutoire le 15 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1er Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre
Gilles STUDNIA

MAIRIE DE ST NOM LA BRETECHE 78860

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231215-2023-65-AR
Date de réception préfecture : 15/12/2023